

ABONNEMENTS

SUISSE

1 an fr 5.—
6 mois. . 2.50
3 mois. . 1.25
1 mois. . 0.45

ETRANGER

Le port en sus.

ANNONCES

10 centimes la ligne ou son espace

Offres et demandes d'emplois, gratuites pour tous les abonnés

Les PETITES ANNONCES au-dessous de 6 lignes, 75 centimes pour trois insertions.

LA SENTINELLE

ET LE
COURRIER
JURASSIEN

JOURNAL ÉCONOMIQUE & SOCIAL
ORGANE DU PARTI SOCIALISTE

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Rédaction et Administration: Rue de la Serre 35 a, LA CHAUX-de-FONDS

Travailleurs de tous les pays, unissez-vous et aimez-vous

La réduction des dépenses militaires

I.

L'autre jour, lorsque nous avons vu la *Suisse libérale* attaquer l'initiative des 20 millions, nous avons pensé : « Que va dire le *National*, qui n'est pas aussi antimilitariste (?) que l'organe libéral? Il nous foudroiera! » Eh bien! non, il sent mieux d'où vient le vent et ne se prononce pas encore. Ce ne doit pas être l'envie qui lui en manque pourtant, mais il va faire autant de façons pour dire non, qu'une belle fille pour dire oui, ce qui est évidemment un signe de pudeur.

Dans son numéro du 1^{er} décembre, le *National* commence par constater que le budget militaire dépasse 29 millions, non compris 1½ million pour l'intérêt de l'emprunt de 21 millions 700,000 francs voté l'autre jour. Ce qui fait donc environ 32 millions de budget ordinaire. Tiens, tiens, voilà un chiffre dont on ne se vantait pas jusqu'ici; mais vous allez voir maintenant que ce budget dont on taisait volontiers l'état florissant et la belle santé, va montrer tous ses contours de géant, afin qu'apparaisse d'autant plus énorme la réduction que nous demandons. Ce n'est pas mauvais, et ceci me suggère une idée: Si le budget militaire ascende à 32 millions en comptant l'intérêt de l'emprunt pour les canons, à combien ascende-t-il en comptant aussi l'intérêt des emprunts pour les fortifications et les fusils qui, en leur temps, coûtèrent également un chiffre énorme de millions? Nous aimerions bien que le *National* nous dise ce qu'il en est à cet égard, car après tout il se pourrait bien que, tout compte fait, le budget ordinaire soit de 35 millions, et la réduction à 20 millions finirait par présenter une différence vraiment considérable.

Cette constatation faite, notre confrère radical, comme la *Suisse libérale*, nous demande: « Pourquoi 20 millions tout rond? Prouvez-nous qu'il suffise de 20 millions pour organiser notre défense. »

Nous pouvons répondre, tout d'abord, qu'il ne s'agit pas d'un chiffre rond; nos colonels peuvent dépenser moins de 20 millions, si ça leur plaît; ce chiffre n'est qu'un maximum. Ensuite, prouvez-nous vous-mêmes que nous avons besoin de 32 millions; prouvez-nous que 20 millions ne suffisent pas. C'est le peuple qui paie, c'est bien le moins qu'il puisse réclamer non seulement un état des dépenses, mais une justification. Evi-

demment c'est ici que nous attendent nos adversaires, mais nous les y attendons aussi. Dès que nous discuterons chiffres, ces messieurs vont sortir tous les colonels qu'ils ont dans leurs manches et, au nom de la stratégie et de la tactique que le commun des mortels ignore, ces derniers, avec la clarté d'un Bertillon et la précision de ses schémas, établiront que 32 millions ne suffisent pas pour la défense. Sans apprécier la valeur comme sciences de la stratégie et de la tactique, nous nous contenterons en général de demeurer sur le terrain du bon sens, accessible à tout le monde et surtout à tous ceux qui seront appelés à trancher le débat. Ce sera le sujet de quelques articles dans les numéros prochains de *La Sentinelle*.

Pour aujourd'hui, nous tenons à relever encore deux déclarations de notre confrère. Il dit dans le même article:

« On ne saurait échapper à ce dilemme: ou bien l'armée est nécessaire et il faut l'organiser de façon à ce qu'elle puisse, à vues humaines, remplir son rôle dans toutes les circonstances et non pas une fois sur cent. » (C'est nous qui soulignons, *Réd.*)

Voilà qui est d'un nationalisme à faire pâlir Déroulède et Millevoye. Quoi, Monsieur, vous voulez que notre armée puisse résister dans toutes les circonstances? Ne savez-vous pas que chacun des quatre peuples qui nous entourent comptent 40, 50 et jusqu'à 60 millions d'âmes chacun? Que si l'Allemagne nous déclarait la guerre, elle pourrait en moins d'un mois déverser sur notre pays 2 ou 3 millions de soldats? Et vous voulez que notre armée soit capable d'arrêter cela? Mais ce n'est pas 30 millions, c'est 100 ou 200 que nous devrions alors dépenser chaque année, et ce ne sont pas seulement les hommes bien constitués qui devraient porter les armes, mais encore les invalides, les femmes et les enfants; et nous serions néanmoins écrasés. Vous flatter et nous flatter de pouvoir organiser une armée capable de résister dans toutes les circonstances, est d'une présomption et d'une naïveté patriotiques qui dépassent celles des nationalistes français qui chaque jour sur le papier, ou devant la statue de Strasbourg, reprennent l'Alsace-Lorraine.

Le cas où notre armée pourra présenter quelque efficacité sera en général celui qui s'est présenté en 1871 et en 1813, et encore dans ce dernier cas n'avons-nous rien pu faire, les alliés ont traversé la Suisse, et chacun est d'accord que nous n'aurions su les en empêcher. Et pourtant, en 1815, au traité de Vienne, on sut reconnaître l'indépendance de la Suisse.

La seconde déclaration du *National* que nous tenons à citer est la suivante:

« Reste à savoir si la défense nationale de la Suisse ne pourrait pas être assurée effectivement avec un budget inférieur à 30 millions. Le peuple suisse en a le sentiment, et nous croyons qu'il n'a pas tort. »

Voilà un aveu que nous retenons. Pourquoi nos députés ne le disent-ils pas à Berne, eux qui sont tous plus antimilitaristes les uns que les autres?

PILULE.

„ Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ”

J'ai souvent entendu ces paroles, autrefois, de la bouche d'un vieux prêtre qui servait de conducteur spirituel à la douzaine de bambins que nous étions à l'école primaire. Il me souvient même d'avoir été condamné, pour une faute vénielle, à apprendre par cœur un bout d'évangile où cette phrase était citée. En ce temps-là, cela ne me fit pas grande impression, pour la simple mais décisive raison que je n'y comprenais pas grand-chose, non plus qu'aux nombreux préceptes qu'on s'efforçait de m'inculquer à coups de férule.

Depuis lors, j'ai revu cette phrase sacramentelle dans les ouvrages bibliques. J'ai fait comme beaucoup d'autres, hélas... J'en ai admiré la noblesse, et, moins d'une heure après, je l'avais déjà oubliée.

Je viens de la revoir aujourd'hui, et j'en ai éprouvé une impression telle que je suis sûr que jamais, plus jamais je ne l'oublierai.

C'est que je l'ai lue sur le mur d'une prison.

Cela vous semblera peut-être étrange... Et pourtant cela est. J'en sors à l'instant même.

Cet après-midi, j'ai rendu visite à un de mes amis, détenu, qui est un homme auquel, depuis que je l'ai connu, j'ai toujours voué un profond respect, et dans la vie duquel nul n'a jamais pu trouver une malhonnêteté. Et c'est lui qui m'a montré, gravé avec un clou sur le mur crasseux de sa cellule, cette inscription à demi effacée par le temps: « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font! »

Quelle est la main qui a incrusté dans le gyps noirci du cachot cette phrase sublime?... Quel est le malheureux qui a apporté dans l'ombre désolée de la géhenne, ce sanglant réquisitoire et cette poignante philosophie?... Mystère simple et profond.

Est-ce un criminel? Alors, celui là, aussi bas qu'il soit tombé, avait encore un peu de lumière dans l'âme, encore un reste de bonté native. Et j'entrevois, sous la vase du crime, au plus profond de cette déchéance, une protestation suprême et justifiée. Je vous affirme que celui qui, dans la tristesse et dans la honte du cachot, a pu trouver cette

pensée à la fois délicate et puissante, souverainement noble et si navrante, était né pour être bon. Et s'il ne l'a pas été toujours, c'était comme pour bien d'autres, qu'il a succombé en une heure d'égarément, sous le poids des humaines misères, de ces misères dont la société est responsable.

Mais non, cette devise a été sans doute la protestation calme et triste d'un de ces innombrables vaincus du sort, d'un de ces pauvres diables qui encombrant nos cachots, et dont le seul crime est de n'être pas riche. Il y en a beaucoup de ceux-là, de ces va-nu-pieds dont nous faisons, criminels que nous sommes, des déçus et des galériens. Ils n'ont pas de gîte, et nous les accusons cruellement d'être des vagabonds, et la Loi les frappe. Ils n'ont jamais eu d'instruction, ils n'ont eu d'autre école que celle de la misère, et lorsqu'ils ont commis quelque accroc aux règles établies, au lieu de les secourir et de les instruire, nous les livrons à un juge qui les condamne au nom de cette formule sacramentelle: « Nul n'est censé ignorer la loi! »

Ne me dites pas que j'exagère. J'en ai déjà beaucoup vu de ces malheureux traqués de la faim et du froid, comparaître devant les tribunaux. Ils ont un défenseur d'office, ce qui est une mauvaise recommandation, parce que cela prouve qu'ils sont pauvres. Ils ont mauvaise façon, ce qui ne qui ne se pardonne pas. Ils ont un casier judiciaire ce qui est fatal. Et on les renvoie de prison en prison, on les pousse de désespoir en désespoir, on les traîne toute leur vie durant dans cette boue dont on les aurait fait sortir avec un peu de bonté. Et bien, regardez-les, ces casiers judiciaires... Et souvent, vous y verrez que la première souillure, celle qui s'est étendue depuis lors comme une tache d'huile, celle qui a peu à peu souillé toute une vie, c'est une nuit passée sans gîte, c'est la malchance d'un gendarme rencontré sur la route du trimard, c'est même, si vous le voulez, un morceau de pain volé.

Il y a des savants, qu'on décoré du nom pompeux de criminalistes, et qui ont prétendu trouver, dans chaque « sujet », la genèse du crime, ils ont inventé, pour les besoins de leur science, mille théories, dont la plus superbe est celle de l'atavisme. Oh oui, il y a un mal atavique dans notre société, un mal terrible qui est l'élément générateur de tous les crimes. Ce mal, c'est la misère. Et toujours, l'auteur responsable de ce mal, c'est la société, représentée par ses législateurs, ses gouvernants et ses juges, tandis que le prévenu, le vagabond, le paria, l'hôte éternel des prisons n'en est que la victime inconsciente.

On ferait un livre superbe, un martyrologue majestueux et triste, si l'on pouvait recueillir les pensées des âmes souffrantes qui pleurent au fond des prisons. Dans cette même cellule, où le hasard m'a conduit, j'ai trouvé d'autres inscriptions. J'en ai copié quelques-unes. Ici, c'est un sombre aveu d'incurable

désespoir : « Le passé m'a trahi, le présent me tourmente, l'avenir m'est épouvantable! »

Et plus loin : « Si vous avez du pain de trop, mettez-en dehors sur la tablette de la fenêtre pour les petits oiseaux, car je leur en donnais tous les jours. — (Signé) UNE FEMME. »

C'est probablement la même main qui a écrit ces vers naïfs :

Oui, bien loin de toi, mon âme entière
Gémit en proie à la douleur
Pour la colombe prisonnière
Il n'est, hélas, plus de bonheur.
Si des méchants la voix cruelle,
Près de toi cherche à m'accuser,
Repousse-les Un cœur fidèle
Peut mourir, mais non pas changer!

Il y a mieux, sans doute, en littérature. Mais j'ai bien vu des gens rouler carrosse et être salués à chaque pas, qui n'auraient pas trouvé, dans leurs cœurs, une fibre assez vibrante pour penser comme cette prisonnière inconnue.

Je ne fais pas l'apologie générale des détenus. Il y a des gens qui sont à leur place au bain, comme il y en a qui ne sont pas à leur place en carrosse. Que voulez-vous? L'humaine vie est ainsi faite, et dans toutes les classes de la société, — même dans les plus misérables, — il y a des gens qui méritent mieux, et d'autres qui méritent moins que ce qu'ils ont.

Seulement, malgré les hypocrisies savantes des philanthropes de salon, malgré la sentimentalité prétentieuse des uns et les vaines phrases des autres, il est toujours vrai, cruellement vrai que la misère constitue encore aujourd'hui, pour ceux qui en souffrent, une présomption de culpabilité et une circonstance aggravante devant les tribunaux. Qui oserait prétendre que, malgré toutes les égalités proclamées par nos codes et nos constitutions, la faute du riche est aussi souvent et aussi sévèrement punie que celle du pauvre?

J'ose le proclamer. La magistrature, dans presque tous les pays, est encore la serve du riche et du puissant. Malgré toute la majesté dont elle se pare, malgré son hermine et sa toge, elle est esclave. Pour conserver les privilèges du riche elle a teint sa robe rouge dans le sang du peuple...

Ils adorent tous le Christ, les privilégiés qui vivent des larmes des humbles. Pauvre Christ! Il y a dix-neuf cents ans qu'il plaide la cause du pauvre, et on ne lui a pas encore rendu justice. Ah! s'il est vrai qu'il voit tout, il a dû lire, au fond de la prison, cette phrase qui proteste aujourd'hui contre tous les Pilates du jour :

« Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font »

MAZANIELLO.

Liberté de la presse

Le Tribunal fédéral vient de remettre à leur place les autorités valaisannes. On sait la campagne courageuse que mène notre confrère Ulrich Gaillard, dans son organe la *Lutte*, contre tous les abus gouvernementaux et cléricaux. Et on sait qu'ils foisonnent dans ce canton, ouvert d'hier seulement aux idées modernes.

Est-ce que le juge d'instruction de Martigny, un réactionnaire de la pire espèce, n'avait pas fait confisquer quatre numéros du journal de Gaillard. Il y avait là une violation flagrante de la liberté de la presse, inscrit dans la constitution. C'est ce qu'ont compris les juges de Lausanne, que nous avons assez critiqué pour que le compliment que nous leur adressons aujourd'hui le soit sans arrière pensée aucune. Ils ont rendu un jugement dont voici un résumé, sur lequel nous aurons probablement à revenir, et qui claque sur les joues du juge de Martigny :

« La II^{me} section du Tribunal fédéral a délibéré sur le recours de droit pu-

blic interjeté par Ulrich Gaillard, rédacteur, à Lausanne, contre les ordonnances rendues le 21 juillet 1903 par le juge d'instruction du district de Martigny et le 2 août 1903 par le juge d'instruction du district de Monthey, ordonnant, la première, la confiscation et la destruction, la seconde, la confiscation ou le séquestre et la remise entre les mains de la commission d'enquête du district de Monthey, des numéros du journal la *Lutte* parvenant aux bureaux de poste des districts de Martigny et de Monthey pour les communes de ces deux districts et de celui d'Entremont.

Estimant que les ordonnances critiquées avaient été rendues en violation du principe constitutionnel de la liberté de la presse, le Tribunal fédéral a déclaré le recours bien fondé et prononcé en conséquence l'annulation des dites ordonnances. »

Session du Grand Conseil neuchâtelois

Mercredi 2 décembre 1903

à 2 heures après midi

En ouvrant cette première séance, le président, M. H. Calame, fait l'éloge de M. Frédéric Soguel, conseiller d'Etat, décédé à la suite de l'attaque d'apoplexie qu'il eut pendant la dernière session, et rappelle en même temps la perte qu'éprouve le district du Val-de-Ruz en la personne du fils aîné, M. William Soguel, président du Tribunal de ce district, dont la mort a suivi de si près celle de son père. Visiblement ému, le président rappelle ce double deuil pour la famille et le pays, et l'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ces deux citoyens.

Comme premier objet à l'ordre du jour figure la nomination d'un nouveau conseiller d'Etat. Est nommé M. Louis Perrier, architecte à Neuchâtel, par 87 voix sur 197 votants. Notre ami Adamir Sandoz obtient 12 voix socialistes. On dit le nouveau conseiller d'Etat très qualifié; nous le jugerons une fois à l'œuvre.

Le plus populeux des districts du canton, celui de La Chaux-de-Fonds, ne possède toujours pas de représentant au Gouvernement.

Le décret concernant l'emploi de la subvention fédérale en faveur des écoles primaires est adopté après une courte discussion.

Concernant la responsabilité civile de l'Etat, des communes et de leurs fonctionnaires et employés, le Dr Favre met en garde contre une disposition du décret, qui favorisera toujours les autorités au détriment des plus petits, des faibles.

Au sujet d'un poste de substitut du président de Tribunal de La Chaux-de-Fonds, le Dr Favre fait une charge à fonds contre la tendance de vouloir créer des places pour occuper des gens qui végètent dans leurs études d'avocat ou de notaire, et dit que ce n'est pas aux députés socialistes à appuyer la création d'un tel poste, car on y placera sans doute ce certain juge qui a prononcé ces paroles à La Chaux-de-Fonds :

« Quand j'ai à faire avec des socialistes, j'ai vite fini! » (A bon entendeur salut!)

Il conteste la nécessité du poste en question, disant qu'à La Chaux-de-Fonds il n'y a pas plus de délits en proportion des autres localités, et la population n'est pas plus mauvaise qu'ailleurs.

Le rapport présenté par M. G. Leuba conclut au retrait du projet, les intéressés trouvant sans doute le moment peu opportun pour doter le grand village d'un tel cadeau!

Le décret apportant modifications à l'administration de la justice est renvoyé à une session ultérieure

Loi sur le repos public.

Une grande discussion s'engage au sujet de cette loi qui forme la pièce de résistance de la séance.

Les députés libéraux proposent des modifications, les députés radicaux Froidevaux et Perregaux proposent la suppression de certains articles.

Le Dr Favre, fait un tableau social des mieux réussi et dépeint la tendance à vouloir dresser les ouvriers à ne plus boire que pour pouvoir les exploiter toujours un peu plus. Ce qui est néfaste, c'est que les ouvriers boivent du bon marché et du mauvais, donnez-leur de meilleurs salaires, ils boiront du plus cher et du meilleur, tout comme les patrons, preuve la prestance de quelques-uns parmi l'assemblée du Grand Conseil qui ne se trouvent pas mal de ce régime.

Numa Robert-Wælti trouve que les cafés doivent être ouverts avant 9 h. en été et 11 h. en hiver, car il estime qu'on doit pouvoir faire des réceptions de sociétés dans les restaurants avant ces heures là. Ch. Gnægi parle dans le même sens.

M. Calame, rapporteur de la commission, demande que l'on tienne compte d'une réclamation des ouvriers boulangers et pâtisseries de Neuchâtel, qui demandent à quitter le travail le dimanche matin à 8 heures. Les collègues Adamir Sandoz, Schweizer et Dr Favre sont d'accord en principe mais trouvent que cette catégorie d'employés auraient à perdre avec ce système, car ils ne jouiraient pas du jour de repos qui est assuré à tous les employés par l'article 9. En effet, ces ouvriers, qui ont une profession pénible entre toutes devraient travailler jusqu'à 8 h. le dimanche. Ils n'avaient donc rien à gagner.

Les socialistes étaient d'accord en principe sur la loi, surtout pour le chapitre 3 qui demandait le repos de tous les employés. L'article 11 de ce même chapitre n'accordait que 3 heures de repos le dimanche aux domestiques et aux servantes.

Notre camarade Schweizer trouvait que ce repos n'était pas suffisant et voulait la loi plus large, loi qu'il qualifiait sans cela de loi d'exception. Cette exception s'est encore accentuée quand la majorité a refusé même ces 3 heures de repos pour cette catégorie d'employés. Sur le refus de cette majorité de revenir sur son vote, le groupe socialiste n'a pas jugé à propos de favoriser cette loi d'exception. En conséquence, à l'appel nominal qui avait été demandé, il s'est prononcé à la presque unanimité contre ce projet de loi qui fut repoussé par 46 voix contre 35.

Les bourgeois qui n'ont pas voulu faire profiter de ce projet de loi leurs domestiques et servantes sont par conséquent seuls responsables du rejet de cette loi humanitaire par certain côté. Par conséquent le groupe socialiste reprend pour son compte personnel ce côté humanitaire et dépose une motion à cet effet.

La députation socialiste, à la suite du rejet de la loi sur le repos public, présente une motion invitant le gouvernement à élaborer une loi accordant un jour de repos hebdomadaire indistinctement à tous les employés et domestiques, motion qui sera développée dans une prochaine session, l'urgence n'étant pas admise comme le groupe socialiste le demandait.

Il est procédé à l'assermentation de M. Louis Perrier, nouveau conseiller d'Etat, qui entre aujourd'hui déjà en scène gouvernementale et ne fait pas mauvaise figure.

Un duel oratoire assez vif s'engage au sujet de l'augmentation de traitement du directeur de l'observatoire entre MM. Quartier-la-Tente, chef du Département de l'instruction publique et O. de Dardel. Ce dernier trouve que Monsieur « le Chef » en prend trop à son aise à l'occasion de certaines nominations. L'augmentation est naturellement accor-

dée. Si seulement les ouvriers pouvaient obtenir une augmentation de salaire aussi facilement.

Au sujet de la demande de subvention supplémentaire pour le « tram » du Val-de-Ruz, nos amis Dr Favre et Neuhaus trouvent qu'on dépense trop facilement les devis et ceux-ci devraient être élaborés par des hommes plus compétents dans l'appréciation des travaux en question. La demande de 72,500 fr. est également accordée, les habitants du Val-de-Ruz pourront une fois de plus ne pas se plaindre de l'attitude de la bonne mère République neuchâteloise à leur égard.

Le Dr Favre interpelle le chef du département de l'intérieur, Dr Pettavel, au sujet des démarches qu'aurait faites ce dernier auprès du Dr Forel, aliéniste, démarches que le Dr Favre appelle des « marchandages » concernant son cas. Il prend vivement à partie le Conseiller d'Etat Pettavel et lui reproche d'avoir voulu se ménager une porte de sortie dans son affaire.

Ce dernier lui répond avec le dédain habituel et cherche à se dérober aux accusations que lui a lancées le Dr Favre en pleine arène du grand Conseil.

Le Dr Favre développe encore sa motion concernant le placement dans nos établissements d'aliénés, ce qu'il appelle les « bastilles modernes », il débite quelques vérités qui doivent sonner dur à certaines oreilles.

Le président constatant que le quorum n'est plus atteint lève la séance et déclare la session close.

L'Observateur.

Mouvement coopératif

On connaît les associations coopératives d'achat entre consommateurs, lites dans la *Revue scientifique* (10 octobre 1903), mais on connaît moins les coopératives d'achat entre industriels, comme celle que signale M. Schmieder, consul de Belgique à Karlsruhe.

La plus ancienne de ces sociétés, assez nombreuses dans la région de Karlsruhe, s'est formée dans le petit village de Wies pour l'achat en commun des matières premières nécessaires à 45 forgerons de clous. Peu à peu, tous les charrons et forgerons se sont affiliés à cette coopérative spéciale qui fait venir directement son fer de Suède. Les associés réalisent de la sorte une économie de 80 marks par wagon.

A Bernau, fonctionne depuis 1897 une société analogue pour les ouvriers en bois. Une union du même genre existe à Dumersheim depuis 1900 entre les charpentiers de la localité.

Les carrossiers de Karlsruhe ont poussé plus loin cette coopération; ils ont acheté depuis peu ce qu'ils n'auraient jamais songé à se payer séparément, une machine de 2,000 marks pour fixer les bandages des roues.

Les menuisiers-tapissiers de Fribourg, associés également en coopérative, possèdent un atelier doté de l'outillage le plus perfectionné.

Nous avons déjà mentionné la décision du Conseil municipal de Dresde d'interdire aux ouvriers et employés communaux de faire partie des coopératives de consommation. Il n'y a pas besoin d'aller bien loin pour trouver l'explication de cet ukase. Un des conseillers n'a pas caché pour quelles raisons il soutenait cette mesure. « La coopérative, a-t-il dit, est très dangereuse parce qu'elle vend en effet bien des produits à meilleur marché que nous ne pouvons le faire, si nous voulons donner des marchandises de bonne qualité. »

C'est dire tout simplement : il faut étrangler la consommation parce qu'elle est un progrès dangereux pour nous autres détaillants. La consommation fait mieux que nous, donc supprimons-

la. Pas de progrès! telle est la devise de ces gens-là.

Il y a d'ailleurs grande chance, à ce que nous annoncent les journaux coopératifs allemands, que l'autorité supérieure casse la décision du conseil municipal comme illégale.

Chronique Neuchâteloise

Chorale ouvrière de Neuchâtel. — Tous les ouvriers qui désirent faire partie de cette Chorale sont convoqués pour le dimanche 6 décembre, à 10 heures du matin au Casino Beau-Séjour.

LE COMITÉ.

Travers. — La *Neuchâtel Asphalt Company*, continue à en faire des siennes: Une caisse de secours a été instituée, il y a plus de quinze ans, pour venir en aide aux ouvriers victimes d'accidents ou de maladies.

Le capital de cette caisse est monté à environ trente mille francs, jolif chiffre dont une partie ne pouvait manquer de tenter la compagnie et exciter sa cupidité.

Voyez un peu. La *Neuchâtel Asphalt Company*, qui n'a réalisé que le mignon bénéfice d'un million et plus sur son exercice 1902, propose à ses ouvriers de partager en trois parts — pas le million — la caisse de secours. Il resterait un tiers comme fonds de caisse gérée par les ouvriers, un second tiers (?) serait géré par le directeur et le troisième tiers s'en irait bénévolement dans la caisse de la *Company*.

Déjà quelques éléments de résistance à ce projet ont été brisés et l'on peut prévoir le moment où le désir de la compagnie sera une réalité.

Par le même tuyau que l'information ci-dessus, il nous parvient que la N. A. B. paye, pour sa quote-part d'impôt communal, une somme basée sur le chiffre de fr. 30.000 ce revenu (1000

à 1200 fr. au lieu de 12 à 15000 fr.) Et dire que les finances de Travers ne permettent pas la construction du nouveau collège qui s'impose depuis plusieurs années!!

J. Gähler 10

4, rue LÉOPOLD-ROBERT (vis-à-vis de l'Hôtel judiciaire)
Sous-vêtements, Corsets, Cravates, Dentelles, Broderies, Gants, Articles pour Bébés, Mercerie.

Chronique locale

Groupe socialiste antialcoolique. — Assemblée lundi 7 décembre, à 8 h. au Cercle ouvrier.

Ordre du jour: 1. Circulaire. 2. Soirée. 3. Etude et divers.
Invitation cordiale à tous.

Casino-théâtre. — Samedi 5 décembre 1903, M. Albert Lambert fils, sociétaire de la Comédie-Française, dans *Hernani*, pièce en 5 actes de Victor Hugo.

On connaît l'immense succès obtenu dans *Hernani*, par Albert Lambert fils. On est pris et possédé par son interprétation. C'est une surprise incessante et un perpétuel enchantement. Cela fait présumer du triomphe qui l'attend ici dans ce rôle d'Hernani où il est absolument incomparable.

Il semble que Victor Hugo ait prévu le jeune tragédien quand il enfanta ce drame inouï. Aucun autre, mieux que M. Albert Lambert fils, ne saurait prêter au valeureux amant de dona Sol, au tragique proscrit des Espagnes, cette poésie du rêve, cette intensité de passion, cette grandeur fatale.

C'est, qu'en effet, l'étrange figure du bandit espagnol, s'accomode à merveille de son tempérament ardent, de son talent personnel. C'est l'idéale personnification d'Hernani. Il en a le physique, l'âpreté, le farouche ressentiment, l'amère mélancolie, la suprême tendresse.

Il se prête à toutes les nuances du rôle avec une grâce enchanteresse et une harmonieuse souplesse de la voix et du geste. Il est inimitable par la noblesse des attitudes, la beauté de la plastique, la puissance du jeu, l'envolée éperdue des élans dramatiques. Il sait tout faire ressortir de ce rôle écrasant où le poète a mis tant de profondeur philosophique et de douloureuse humanité. C'est l'art sublime mis au service d'un talent unique.

Aussi cette nouvelle représentation ne le cèdera en rien aux précédentes comme affluence, comme enthousiasme, comme même grand et absolu succès.

C'est une bonne fortune que de pouvoir applaudir ce soir M. Albert Lambert fils, le grand tragédien français, dans *Hernani*, l'œuvre puissante et profonde de Victor Hugo.

Ceux qui pourront se payer le luxe de cette représentation de gala se sentiront emportés d'une admiration sans bornes, et pour l'œuvre du grand poète, et pour l'admirable artiste qui s'est donné tout entier au rôle d'Hernani, où il est toujours égal à lui-même, superbe de fougue et d'énergie, et qu'il a marqué d'un trait final et comme d'un coup de génie!

Faute de place, nous renvoyons au prochain numéro le résumé de la conférence de Sébastien Faure sur **La Critique du Collectivisme**.

Chronique Jurassienne

Porrentruy. — On nous écrit:

Il est un fait dans la vie économique de notre ville qui m'a déjà suggéré d'amères réflexions.

Nous voyons tous les jours les efforts incessants d'hommes aux cœurs généreux qui cherchent par tous les moyens à aider les prolétaires à sortir de l'im-

pas dans laquelle ils se trouvent. Or, que constate-t-on? Que ce sont précisément les ouvriers qui auraient le plus grand besoin d'un appui solide sur la collectivité qui s'en désintéressent.

Parlez-leur d'appartenir à un syndicat, ils vous répondent qu'ils n'en ont pas besoin, ils sont suffisamment payés par leurs patrons; les sociétés de secours mutuels en cas de maladie leur font horreur, ils n'entendent pas cotiser et ne jamais recevoir d'indemnité.

Faites-leur entrevoir qu'il serait avantageux pour eux de s'occuper de questions politiques, ouvrières, ils vous ricangent au nez, en disant que ce sont des sujets qui ne les intéressent pas, eux, les pauvres! c'est l'affaire des riches, disent-ils. Néanmoins, chaque fois que vous surprenez une de leurs conversations, vous n'entendez que plaintes et malédictions contre tout ce qui les entoure.

Les malheureux se sentent envahir chaque jour par la misère et l'oppression capitaliste et se refusent par crainte ou par faiblesse à faire un pas, un seul, pour en sortir.

Il existe à Porrentruy une société coopérative de consommation, ce sont encore les mêmes ouvriers qui ne veulent pas reconnaître l'utilité d'une pareille institution, ils voient plus d'avantages à la remise facile à trouver de l'épicier, ou aux timbres-remise d'une société anonyme par actions. C'est ainsi.

Vous retrouverez partout ces mêmes ouvriers toujours en désaccord avec leurs camarades, toujours prêts à les trahir au profit de ceux qui les entretiennent dans cet état d'esprit.

Quand en finira-t-on avec ces malheureuses pratiques? ces ouvriers comprendront-ils une fois leur devoir?

VERAX.

Editeur responsable:

SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PROPAGANDE SOCIALISTE
V. VALLOTTON, Administrateur.

Imprimerie H^r MESSILLER, Neuchâtel.

Commune de La Chaux-de-Fonds



MISE AU CONCOURS

Les travaux de creusage et de maçonnerie, pour les nouveaux Abattoirs, sont mis au concours.

Le cahier des charges et les avant-métrés sont déposés au Bureau des Travaux publics (Juventuti), où les intéressés peuvent en prendre connaissance de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir.

Les offres doivent être adressées au Conseil communal, sous pli fermé, portant la suscription: « Offre pour travaux aux nouveaux Abattoirs », jusqu'au 21 décembre 1903, à 6 heures du soir.

Conseil communal.

N'achetez pas de

avant d'avoir consulté le grand Catalogue illustré avec plus de 200 gravures de la

Chaussures

Maison d'envois Guillaume GRÆB, Zurich, Trittligasse 4

Le catalogue sera expédié sur demande gratis et franco.

Souliers pr filles et garçons, très forts, N° 26-29 à fr. 3,50; N° 31-35 à fr. 4,50. — Souliers à lacer pr dames, très forts, à fr. 3,50; plus élégants avec bouts, fr. 6,40. — Pantouffles en canevas pour dames, fr. 1,90. — Bottes en feutre pour dames, semelle feutre et cuir, fr. 3. — Bottines à lacer pour hommes, très fortes, fr. 8; plus élégantes av. bouts, fr. 8,35. — Souliers pour ouvriers, forts, fr. 3,90.

Rien que de la marchandise garantie solide. Envoi contre remboursement. Echange de ce qui ne convient pas. — Service rigoureusement réel. — Fondée en 1880.

J. Kunz-Krentel

Temple-Allemand 13 — Chantier, Doubs 19

offre combustibles de toute première qualité à des prix très avantageux.

TÉLÉPHONE 975 TÉLÉPHONE

ÉTRENNES

Instruments de musique en tous genres 88

F.-J. HUBLARD, PORRENTROY
Demandez les catalogues.

Prix-courant d'Hiver

de Winiger, dép de gros, Boswil.

- 10 kg. Quartiers de poires nouv, secs fr. 4,20
 - 10 » Poires douces, nouv. 4,90
 - 10 » » fines 6,4
 - 10 » » sèches, pour manger à la main 7,80
 - 10 » Quart. de pommes douces 6,10
 - 10 » Châtaignes sèches 3,40
 - 10 » » vertes 2,40
 - 10 » Oignons jaunes 1,83
 - 10 » Figues nouv. 4,10
 - 10 » Raisins secs 5,80
 - 10 » Riz fr. 3,40 et 4,—
 - 10 » Haricots blancs fr. 3,10
 - 10 » Pois jaunes 3,40
 - 10 » Macaronis, cornets 4,50
 - 10 » Fromage maigre et tendre 6,50
 - 10 » » salé 8,20
 - 10 » d'Emmenthal, gras 14,80
 - 10 » Jambon délicat 14,90
 - 10 » Filet, sans graisse et os 17,60
 - 10 » Lard gras 3,40
 - 10 » Saindoux, gar. pur 13,40
 - 10 » Beurre de coco (Végétaline) 13,—
 - 5 » Café fort, bon goût 4,40
 - 5 » » extra, fin et fort 5,60
 - 5 » » perlé, surfin 6,80
 - 5 » » jaune, gros grains 6,90
 - 5 » » perlé, 1^{er} choix 7,40
 - 5 » » perlé supérieur 8,90
 - 5 » Péranger, Liberia 9,40
 - 5 » » vér. Ceylon 10,80
 - 5 » » fin, torr. 6,80, 7,20, 9,40
 - 5 » Miel d'abeilles, nouv. 8,—
 - 10 boîtes Thon ou Sardines 3,30
- Dès 50 kg. 5 % de rabais.
Prière de conserver ce Prix-courant.
(H 7030 Q) 88

Jeune homme libéré des écoles est demandé, comme apprenti de bureau, en l'Etude Eugène Wille & Dr Léon Robert, avocats et notaire, rue Léopold-Robert 58 83

Un jeune homme ayant terminé ses classes pourrait entrer de suite comme

apprenti
conducteur-typographe

à l'imprimerie du journal, rue des Moulins 27, Neuchâtel.

COMESTIBLES

A. Herren-Ringli

16, Fritz-Courvoisier, 16

CHOIX COMPLET EN

Poulets - Volaille - Gibier - Mont-d'Or

Conditions avantageuses pour Sociétés 85

Une Maison de commerce de Neuchâtel cherche comme

Apprenti

un jeune homme ayant terminé ses classes secondaires.

Adresser les offres par écrit à l'imprimerie du journal, rue des Moulins 27.

PRODUITS D'ESPAGNE

Toujours bien assorti en
FRUITS FRAIS ET SECS
Légumes, Primeurs
Vins fins — Madère, Malaga
Liqueurs fines
RHUM, COGNAC, ETC.

Marrons d'Italie, Bananes
Noix de coco, Grenades, Oranges,
Mandarines et citrons — Figues de Majorque.
Se recommande, 34
J. DEYA
Rue Léopold-Robert, 12.

Papeterie Meseiller
NEUCHÂTEL

Nouvelle machine à tailler les crayons

Université Populaire

Le cours d'économie politique commencera le mercredi 2 décembre, à 8 1/2 heures du soir, à l'Hôtel judiciaire, 3^{me} étage, salle de la Justice de Paix.

Toutes les personnes qui désirent suivre le cours pourront se faire inscrire à la première séance. 84

F. ZAHN, EDITEUR, NEUCHÂTEL

Vient de paraître **ÉTRENNES 1904** Vient de paraître

Histoire littéraire de la Suisse romande

des origines jusqu'à nos jours

par **VIRGILE ROSSEL**

Professeur à l'Université de Berne, député au Conseil national
Magnifique ouvrage national couronné par l'Académie française
Dédié à tous les amis de l'instruction.

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE
420 gravures, dont 100 planches hors texte.

Prix de souscription:
Complet broché Fr. 20.—
Relié avec grand luxe, fers spéciaux 24.—

Facilité de règlement par versements mensuels de 3 francs.
Ce beau livre était resté jusqu'ici le privilège de quelques élus. En publiant cette nouvelle édition, entièrement remaniée et refondue, nous avons voulu le rendre accessible à tous à un prix modique, avec une illustration d'une richesse inconnue jusqu'à ce jour. Il constitue le plus superbe cadeau de famille que l'on puisse offrir.

Articles de Ménage

L. TIROZZI LA CHAUX-DE-FONDS

21, Léopold-Robert, 21

BAS PRIX

BAS PRIX

Vins et Spiritueux en gros
PAUL PEYTREQUIN

Bureaux : rue Neuve, 9
TÉLÉPHONE

Caves et Entrepôts:
Rue de la Serre 92-94

Spécialité de Malaga et Vin de table. — Vins français en fûts et en bouteilles. — Assortiment de Liqueurs fines.

Neuchâtel blanc 1902 extra, 1^{er} choix.

Echantillons à disposition.

Se recommande.
PAUL PEYTREQUIN.

Châtaignes

J'offre dans des sacs de 10 à 20 kg., au prix de fr. 0.25 le kg., franco contre remboursement.

74 A. Ronchetti, Bellinzona.



Quel plaisir pour un enfant
que d'être lavé avec le

Savon Sunlight

si apprécié partout.
Chaque mère devrait s'en servir
régulièrement.

Bibliothèque des Jeunes

ILLUSTRÉE

à fr. 3.— le volume

TROIS MOIS SOUS LA NEIGE

par J.-J. PORCHAT

La Jeunesse de Simone

par YOLANDE

LE ROBINSON NEUCHATELOIS

par MAX DIACON

L'Ours et l'Ange

par J.-J. PORCHAT

LE PETIT BOB

par G. ROUSSELOT

* Format in-8. — Reliure riche. — Tranches dorées. *

En vente dans toutes les librairies

H. MESSEILLER, imprimeur-éditeur, Moulins 27

NEUCHATEL

Pharmacie d'office

Dimanche 6 Décembre

PHARMACIE BÉGUIN

Maisons recommandées

S. BRUNSCHWYLER, Serre, 40. — Installation d'eau et Potagers et réchauds en magasin. Devis gratuit sur demande. 36

CERCLE CUVRIER, Serre, 35 a. Ancienne Synagogue. — Excellents vins. Bière de la Brasserie Ulrich. — TÉLÉPHONE. 6

JEAN WEBER, Rue Fritz-Courvoisier, 4, La Chaux-de-Fonds. — Denrées coloniales, Vins et Liqueurs. Farines, Sons et Avoines, gros et détail. 37

WILLE-NOTZ, Denrées coloniales, Vins et Spiritueux, Farines, Avoines, Mercerie, Laines et colons. 38

AMEUBLEMENT & TAPISSERIE, Ch. Frey, Industrie, 2, Choix immense de meubles garantis. Spécialité de lits complets de toute confiance. 39

MAGASIN DU PRINTEMPS, J. Matile. Atelier spécial pour vêtements sur mesure. Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants. Rue Léopold-Robert 40. LA CHAUX-DE-FONDS. 40

AU GAGNE-PETIT, Lainages, Soiries, E. MEYER & Cie, Rue du Stand, 6. — Corsels français, prix de fabrique. — Blancs. 41

JULES VERTHIER, Rue Neuve, 10. — Grand choix de Chapellerie en tous genres. — Toujours grand assortiment de Cravates. 40

BRASSERIE DE LA COMÈTE, Ulrich Frères. — Bière, façons Muzich et Pilsen. 42

PHARMACIE CENTRALE Charles Béguin, Rue Léopold-Robert, 16, La Chaux-de-Fonds. — Préparation des ordonnances médicales. — Spécialités. — Eaux minérales — Articles de pansements. 42

GRAND BAZAR DU PANIER FLEURI Spécialité d'Articles mortuaires en tous genres. 43

AVIS ET RECOMMANDATION

Le soussigné informe l'honorable public de la ville et de la campagne qu'il vient de reprendre par son compte le Café-Restaurant

l'Union des Peuples

(Faubourg de France)

qu'il exploite depuis

lundi 2 novembre.

Par un service prompt et soigné, de consommations fraîches et de toute première qualité, il espère mériter la confiance qu'il sollicite.

PIERRE NICOL, démissionnaire.

Boucherie-Charcuterie

GUST. KIEFER

88, Rue du Progrès, 88

BŒUF, VEAU, MOUTON, PORC

Première qualité, aux prix du jour.

CHARCUTERIE FINE ASSORTIE

Conserves alimentaires, haricots, petits pois, sardines, thon, etc. — Prix très avantageux.

Téléphone. — Dimanche soir, ouvert depuis 5 1/2 heures.

Les commandes peuvent être données à la Succursale, rue Daniel JeanRichard, 19. — On porte à domicile.

Se recommande à son ancienne et bonne clientèle, ainsi qu'au public en général.



CHAPELLERIE
et Parapluies

J. VERTHIER

Rue Neuve, 10

CHAUX-DE-FONDS

CHAPEAUX

de feutre

CHOIX UNIQUE

Prix très bas

Voir les étalages

30 Se recommande.

Cartes de visite dep. fr. 4.50 le cent, à la Papeterie Messellier

Café Français, Bienne

TÉLÉPHONE (à 3 minutes de la Gare) BILLARD

Spécialité en Vins vaudois et Vins français

Restauration à la carte

Dîner depuis 1 fr. 20

Grand jardin ombragé contenant 400 personnes. — Bières de la Brasserie Feldschlösschen (Rheinfelden) et Spatenbräu (Munich). — Service prompt et amical.

Le propriétaire,
HANS BUCHER.